

Info saison Belgian Endurance-cross (BEX) 2017

1. Epreuves

Les épreuves intégrant le championnat BEX ont une durée totale comprise entre 3 et 6 heures ; Elles peuvent se dérouler en une ou plusieurs manches. Chaque manche doit avoir une durée de minimum 2 heures. La totalité de la course doit se dérouler pendant la partie diurne de la journée, donc ne nécessitant à aucun moment l'emploi d'éclairage sur les machines.

Ces épreuves BEX sont accessibles :

- 1) A tout licencié FMWB ou VMBB détenteur d'une licence nationale annuelle de motocross, supermoto, enduro ou BEX, à partir de l'âge de 15 ans accomplis le jour de l'épreuve (ATTENTION :la licence régionale FPCNA n'est pas suffisante)
- 2) A tout licencié d'une fédération européenne avec autorisation de sortie de sa fédération nationale Si l'épreuve est inscrite au calendrier européen ou international
- 3) A tout autre coureur, résidant en Belgique ou à l'étranger, lors des épreuves se déroulant sur le territoire belge en souscrivant une licence valable pour une manifestation émise par la FMWB ou la VMBB en fonction du club d'appartenance du coureur
- 4) A tout coureur belge, lors des épreuves admises au championnat BEX, se disputant hors du territoire national et organisée par un club étranger reconnu par sa FMN, en souscrivant une licence valable pour une manifestation émise par la **fédération du club organisateur**

Les épreuves sont accessibles sous l'une des formules suivantes :

DUO : formule 2 coureurs / 1 ou 2 motos (**unique formule acceptée aux championnats**)

SOLO : formule un coureur / une moto

TRIO : formule 3 coureurs / 1 à 3 motos (uniquement pour les épreuves de 6 heures)

Dans tous les cas, un coureur ne peut rouler plus de 3 heures consécutives sans être relayé.

2. Engagements

Les engagements se feront uniquement via le site de la FMB (formulaire électronique).

Pour les épreuves organisées par un club affilié à la FFM et déroulant en France les droits d'engagements seront majorés de 10€ par participant (comprenant entre-autre une couverture assurance complémentaire pour rapatriement et soins à l'étranger), payables sur place au délégué belge présent.

Attention : pour ces épreuves en France, c'est la fédération ORGANISATRICE qui délivre les autorisations à la journée (chères en France). Il est donc conseillé aux coureurs belges de plutôt s'orienter vers une licence nationale, sachant que celle-ci permet de participer aux championnats BEX1 et BEX2.

3. Championnats

BEX1 et BEX2 : réservés aux licenciés à l'année, minimum 15 ans, formule DUO, Cylindrées :

BEX1 : 2Temps de 100 à 125 et 4Temps de 100 à 250cc inclus, motos EPV (propulsion électrique)

BEX2 : 2Temps de 126cc et plus, et 4Temps de 256cc et plus

Suppression du championnat BEX Classic

4. Courses et/ou classes annexes :

La classe DUO étant prioritaire, les classes **SOLO** et éventuellement **TRIO** ne peuvent être intégrées aux courses BEX que dans le cas où la capacité maximale du circuit n'est pas atteinte .

Kid's : Dispositions identiques à 2016. Seront reprécisées au règlement BEX 2017

Quads : les dispositions précises des machines seront jointes au règlement technique. Quelques précisions particulières seront reprises au RP de l'épreuve (largeur de piste,).

Old Timers : Mêmes conditions qu'en MX et Enduro soit :

Motos admises au départ doivent satisfaire aux critères suivants:

- Motos équipées de freins à tambour, 2 amortisseurs et refroidissement à air
- Motos équipées d'un frein à disque à l'avant 2 amortisseurs et refroidissement à air
- Motos équipées de freins à tambour, 2 amortisseurs et refroidissement liquide
- Motos équipées de freins à tambour, refroidissement à air et suspension cantilever ou mono amortisseur

Le règlement BEX 2017 sera bientôt disponible sur le site web FMB

www.fmb-bmb.be